



**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
8 avenue de Verdun
CS 40021
78 293 CROISSY- SUR-SEINE**

Dossier suivi par :

Frédérique MÉREAU
Directrice
Direction Habitat et Développement Territorial
Tél : 01 34 80 49 34
frederique.mereau@mairie-chatou.fr

**Référence courrier : DHDT - D26 - 00529
RAR : 2C 182 243 5831 9**

Objet : Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme - Consultation des personnes publiques associées

Monsieur le Maire,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Croissy-sur-Seine, dont les éléments ont été transmis par courrier daté du 22 juillet 2026, réceptionné le 27 juillet 2026.

En premier lieu, je tiens à vous faire part de mon regret de ne pas avoir pu inscrire ce dossier à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal de la Ville de Chatou.

En effet, le délai de réponse imparti à notre commune, pour que notre avis puisse être intégré au dossier de mise à disposition du public à compter du 31 août 2026 ne m'a pas permis de consulter l'assemblée délibérante.

Néanmoins, mes services ont étudié votre dossier. À la lecture des documents transmis, il apparaît que les évolutions envisagées dans le cadre de cette modification n'affecteront pas les zones limitrophes de Chatou.

Toutefois dans le cadre de la consultation des PPA, la ville de Chatou souhaite que, dans le cadre du projet de modification de PLU que vous pilotez, la ville de Croissy réalise une étude d'impacts en matière de mobilité. Cette étude devra notamment porter sur la circulation automobile, en lien avec le pont de Chatou, ainsi que sur les circulations douces (cycles et bus) en direction de la gare RER A de Chatou-Croissy. En effet, la modification envisagée est susceptible d'avoir des répercussions sur la circulation au sein du territoire catovien.

Je vous souhaite bonne réception du présent courrier, et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.